

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2020 - À 20 HEURES

Convocation du 12 février 2020

Conseillers Municipaux en exercice :

	PRESENT	ABSENT	ABSENT EXCUSÉ
RYO Bernard.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DE LANTIVY François.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUGUIN Anne.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOUCHET Yvonnick.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE BRUN Emmanuelle.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANSSENS Claude.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUILLLOTIN Raymond.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUIN Hubert.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFEUVRE Florence.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOULO Céline.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE COMTE Valérie.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
QUELLARD Denis.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DANIEL Fabienne.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TUAL Virginie.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Secrétaire de séance : François De LANTIVY

Adoption du Compte-rendu de la dernière réunion du 12 décembre 2019

Sur proposition de Mme Anne GUGUIN, **les membres approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019.**

1 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

Mr le Maire donne la parole à Mr le Trésorier de Redon, qui présente les résultats des dernières années, c'est à dire :

I) La formation de l'autofinancement

Evolution des produits et des charges : évolution positives des produits réels de fonctionnement, des ressources fiscales et autres produits par contre, baisse des dotations. Quant aux charges, augmentation des charges de personnel, des subventions – participations et contingents et des autres charges. Par contre, baisse des charges financières. Globalement, les charges ont augmenté plus que les produits. A l'avenir, le seul levier fiscal sera la taxe foncière, la taxe d'habitation étant figée. Au-delà de 2023, la taxe d'habitation sera reversée sous forme de dotation. Limites de la capacité d'intervention : baisse des dotations et transfert des compétences à l'agglomération et donc, des moyens financiers avec les reversements.

Conséquences sur la Capacité d'Autofinancement (CAF) : baisse de la CAF sur laquelle il faudra réfléchir afin d'y remédier, baisse qui se traduit fatalement sur le résultat.

II) Investissements :

Constat : investissements en 2014, peu de 2015 à 2018 et retour à l'investissement en 2019

III) Emprunt :

Très faible recours à l'emprunt, ce qui signifie que la Commune finance ses investissements avec la trésorerie (substantielle) dont elle dispose et qu'elle dispose d'une capacité à emprunter. Autre constat : absence de ligne de trésorerie. Le ratio d'endettement est de 0.13, la marge de manœuvre augmente forcément avec la baisse du capital.

Conclusion : Points forts : fonds de roulement – trésorerie et faible endettement. Points faibles : augmentation des charges de personnel et baisse de la CAF.

Mr le Maire présente ensuite les résultats 2019 :

a) **Compte de Gestion Lotissement la Chevalerie**

-Section de Fonctionnement/Dépenses :	177.882,28 €
-Section de Fonctionnement/Recettes :	164.786,97 €
Résultats 2019 :	- 13.095,31 €
Excédent reporté Article 002 :	8.463,70 €
Résultat de clôture 2019 :	- 4.631,61 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	140.615,69 €
Section d'Investissement/Recettes	:	176.842,22 €
Résultats 2019	:	36.226,53 €
Déficit reporté article 001	:	176.842,22 €
Résultat de clôture 2019	:	- 140.615,69 €

b) Compte de Gestion Assainissement

-Section de Fonctionnement/Dépenses	:	29.924,51 €
-Section de Fonctionnement/Recettes	:	63.773,64 €
Résultats 2019	:	33.849,13 €
Excédent reporté Article 002	:	31.842,35 €
Résultat de clôture 2019	:	65.691,48 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	27.396,82 €
Section d'Investissement/Recettes	:	20.500,00 €
Résultats 2019	:	- 6.896,82 €
Excédent reporté article 001	:	16.133,62 €
Résultat de clôture 2019	:	9.236,80 €

b) Compte de Gestion COMMUNE

-Section de Fonctionnement/Dépenses	:	1.059.389,71 €
-Section de Fonctionnement/Recettes	:	1.180.945,88 €
- Résultats 2019	:	121.556,17 €
Excédent reporté Article 002	:	363.726,82 €
Résultat de clôture 2019	:	485.282,99 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	312.642,49 €
Section d'Investissement/Recettes	:	492.651,37 €
Résultats 2019	:	180.008,88 €
Excédent reporté article 001	:	8.648,02 €
Résultat de clôture 2019	:	188.656,90 €

Mr le Maire soumet les comptes de gestion 2019 au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes.**

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, les membres élisent un Président de séance : Mr Yvonnick SOUCHET est élu à l'unanimité.

Ce dernier présente ensuite les résultats des comptes administratifs 2019, identiques aux comptes de gestion 2019, à savoir :

a) Compte administratif Lotissement la Chevalerie

-Section de Fonctionnement/Dépenses	:	177.882,28 €
-Section de Fonctionnement/Recettes	:	164.786,97 €
Résultats 2019	:	- 13.095,31 €
Excédent reporté Article 002	:	8.463,70 €
Résultat de clôture 2019	:	- 4.631,61 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	140.615,69 €
Section d'Investissement/Recettes	:	176.842,22 €

Résultats 2019	:	36.226,53 €
Déficit reporté article 001	:	176.842,22 €
Résultat de clôture 2019	:	- 140.615,69 €

b) Compte administratif Assainissement :

-Section de Fonctionnement/Dépenses	:	29.924,51 €
-Section de Fonctionnement/Recettes	:	63.773,64 €
Résultats 2019	:	33.849,13 €
Excédent reporté Article 002	:	31.842,35 €
Résultat de clôture 2019	:	65.691,48 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	27.396,82 €
Section d'Investissement/Recettes	:	20.500,00 €
Résultats 2019	:	- 6.896,82 €
Excédent reporté article 001	:	16.133,62 €
Résultat de clôture 2019	:	9.236,80 €

c)Compte administratif Commune

-Section de Fonctionnement/Dépenses	:	1.059.389,71 €
-Section de Fonctionnement/Recettes	:	1.180.945,88 €
- Résultats 2019	:	121.556,17 €
Excédent reporté Article 002	:	363.726,82 €
Résultat de clôture 2019	:	485.282,99 €

Section d'Investissement/Dépenses	:	312.642,49 €
Section d'Investissement/Recettes	:	492.651,37 €
Résultats 2019	:	180.008,88 €
Excédent reporté article 001	:	8.648,02 €
Résultat de clôture 2019	:	188.656,90 €

Mr le Président de séance propose aux membres d'adopter les comptes administratifs 2019 et soumet au vote.
Mr Bernard RYO, Maire, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes.**

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Considérant les résultats de clôture présentés précédemment, Mr le Maire propose d'affecter les résultats 2019 comme suit :

Budget Lotissement de la Chevalerie

Article 002 Déficit de Fonctionnement reporté	:	4.631,61 €
Article 001 Déficit d'Investissement reporté	:	140.615,69 €

Budget Commune

Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	448.523,89 €
Les restes à réaliser sont de 402.546 € en dépenses et de 177.130 € en recettes soit une différence de 225.416 €, par conséquent :		
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	:	36.759,10 €
Article 001 Excédent d'Investissement reporté	:	188.656,90 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2019 du budget principal et du budget annexe « lotissement de la Chevalerie » telle que détaillée ci-dessus.**

4 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

Mr le Maire donne la parole à Mr Yvonnick SOUCHET, adjoint aux finances.

La commission des finances, réunie le 11/02/2020, a décidé du maintien des taux, étant précisé par ailleurs que le taux de la taxe d'habitation est désormais figé (cf réforme de la taxe d'habitation).

Pour mémoire, les taux 2019 étaient :

- Taxe d'habitation : 14,56
- Foncier bâti : 15,69
- Foncier non bâti : 62,80

Les bases ayant été communiquées le 18/02/2020, la recette attendue est de 525.402 € avec le maintien des taux.

Sur la proposition de Mr Yvonnick Souchet et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux 2020 comme suit :**

- **Taxe d'habitation : 14,56**
 - **Foncier bâti : 15,69**
 - **Foncier non bâti : 62,80**
-

5A – BUDGET PRIMITIF 2020 – Budget annexe « Lotissement de la Chevalerie »

Mr Y. SOUCHET soumet le projet de budget primitif 2020 – Budget « Lotissement de la Chevalerie », préalablement étudié par la commission des finances.

Il est prévu en équilibre en :

- Section de Fonctionnement pour : 218.923,26 €
- Section d'Investissement pour : 311.886,38 €.

Sont notamment prévus au budget en dépenses, le solde des travaux de voirie et en recettes, la vente du lot n°3.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement de la Chevalerie ».**

5B – BUDGET PRIMITIF 2020 – Budget principal

Mr Y. SOUCHET soumet le projet de budget primitif 2020 – Budget COMMUNE, en équilibre en :

- Section de Fonctionnement pour : 1.625.475,94 €
- Section d'Investissement pour : 992.681,69 €.

Il détaille les opérations d'investissement contenues dans le document budgétaire, à savoir :

- Opération 52 matériels techniques : matériel informatique mairie + logiciels + signalétique, motobineuse, etc
- Opération 54 réserve foncière : maîtrise d'œuvre pour lotissement de la Croix Neuve, avant de régulariser sur le budget du lotissement
- Opération 80 bâtiments communaux : entretien mairie (changement de certaines huisseries) + préau près de la salle associative + création de sanitaires près du cimetière + sécurisation de l'accès au clocher de l'église. Subventions à demander au Département et Redon Agglo
- Opération 132 terrain de foot : acquisition de 4 buts de foot
- Opération 163 Salle polyvalente : étude diagnostic pour la toiture et la charpente et travaux à suivre – changement chaudière et huisseries (3 portes). Subvention à demander au Département et affectation pour moitié du fonds de concours 2019 de Redon Agglo (DSIL à solliciter avant le 1^{er} mars, délais trop court pour cette année)
- Opération 165 Boulangerie : honoraires - travaux et équipement. Subventions de l'Etat, du Département et fonds de concours de Redon Agglo
- Opération 166 Effacement de réseaux : restes à réaliser pour la maîtrise d'œuvre et l'effacement des réseaux pour le giratoire

- Opération 167 Réfection route Béganne-Caden : études et travaux pour réfection voirie à hauteur du pont de la Noë. Subventions à demander au Département et affectation pour moitié du fonds de concours 2019 de Redon Agglo
- Opération 168 Aménagement rue du Chemin Creux

Conformément à la délibération n° 3 du 12/12/2019, les excédents 2019 du budget Assainissement ont été intégrés au budget Commune 2020 (article 7788 et 1068 en recettes) pour être reversés à Redon Agglomération (articles 678 et 1068)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2020, budget COMMUNE.**

6 – CREATION D'UN BUDGET « LOTISSEMENT DE LA CROIX NEUVE »

Mr le Maire rappelle aux membres le projet de création d'un lotissement communal à « la Croix Neuve ».

Le permis d'aménager a été accordé le 26/11/2019. Il comprend 3 lots de 727 m², 730 m² et 796 m².

Les montants de travaux n'étant pas connus pour tous les postes de dépenses (demandes de devis en cours), il est donc prématuré de fixer un prix de vente.

Ces opérations nécessitent cependant la création d'un budget annexe.

Sur la proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un budget annexe pour le lotissement de la Croix Neuve.** Le budget primitif sera proposé pour fin avril 2020 au plus tard.

7 – BOULANGERIE

A) Avenant au marché de travaux

Mr le Maire soumet le projet d'avenant n°1 au marché du lot 2 Gros Œuvre.

Titulaire du lot 2 : Le Chêne Construction – ZA La Landelle – 5 Rue des Echanges – BP 20 - 56204 LA GACILLY

Objet de l'avenant : réalisation de réseaux supplémentaires sous dallage suite à la modification de l'implantation du projet et des demandes complémentaires de l'équipementier

Montant de l'avenant n°1 : 1.994,59 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 96.929,04 € HT soit 116.314,85 € TTC

Sur la proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Gros Œuvre tel que détaillé ci-dessus.**

B) Loyer

Mr le Maire propose aux membres de fixer le loyer de la future boulangerie, étant précisé que la commission des finances a proposé un loyer mensuel de 400 € (pour un mois complet, autrement dit, si la location débute le 20 m, le loyer sera demandé à compter du 1^{er} m+1).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer de la future boulangerie à quatre cents euros par mois** et valide la décision de la commission des finances en ce sens que si la location débute en cours de mois, le loyer débutera le 1^{er} du mois suivant. A ce titre, **il autorise Mr le Maire à signer le bail correspondant.**

B) Information sur devis signé

Compte-rendu des délégations

Conformément à l'article 2122-23 du CGCT, Mr le Maire rend compte des décisions prises en vertu de ses délégations. En l'espèce, il informe les membres qu'il a signé un devis avec l'entreprise PAVAILLER – Rue Benoit Frachon à Portes-lès-Valence (26) pour la fourniture et la pose d'un four et d'un lave-batterie pour un montant total de 39.246 € HT soit 47.095,20 € TTC, équipement destiné à la future boulangerie.

8 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE REDON AGGLOMERATION POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire informe les membres des montants des fonds de concours accordés par Redon Agglomération, c'est-à-dire :

- Fonds de concours 2019 (report) : 40.955,94 €
- Fonds de concours 2020 : 20.238,99 €

Il propose au Conseil Municipal d'affecter les fonds comme suit : -

- Fonds de concours 2019 :
 - 20.955,94 € pour les travaux de réfection de toiture de la salle polyvalente
 - 20.000,00 € pour les travaux de voirie – Axe Béganne Caden
- Fonds de concours 2020 : 20.238,99 € pour les bâtiments communaux (opération 80 au Budget primitif 2020 dont la création de sanitaires).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les fonds de concours 2019 pour un montant total de 40.955,94 € et 2020 pour un montant de 20.238,99 € auprès de Redon Agglomération et valide l'affectation proposée ci-dessus. Par conséquent, Il autorise Mr le Maire à signer les conventions correspondantes avec Redon Agglomération.**

9 – SUBVENTION POUR VOYAGE PEDAGOGIQUE

Mr le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle Le Brun, Adjointe.

Mme Emmanuelle Le Brun soumet la demande de subvention par l'association TERANGA Sénégal et l'école Ste Marie de Béganne pour un séjour de dix jours au Sénégal en avril 2020 par quatre élèves de CE2, leur enseignante et deux membres de l'OGEC.

Le coût du projet est environ de 800 € à la charge des familles. C'est pourquoi la municipalité est « sollicitée pour obtenir une subvention exceptionnelle afin d'alléger le coût du voyage pour les 4 familles ».

La commission des finances a proposé une subvention de 120 € par élève soit un total de 480 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, vote une subvention de 120 € par élève soit 480 € à l'association TERANGA Sénégal.**

10 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE RIEUX POUR ACQUISITION EN COMMUN D'UNE TARIERE

Mr le Maire donne la parole à Mr François De LNATIVY, Adjoint chargé des travaux, lequel rappelle que par délibération n° 12 du 26/09/2019, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir une tarière en commun avec la Commune de RIEUX et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de gestion du matériel.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, **le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention et renouvelle son autorisation à Mr le Maire de la signer.**

11 – TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – GROUPEMENT DE COMMANDES – PROJET D'ADHESION A LA CONVENTION

Mr le Maire donne la parole à Mr François De LNATIVY, Adjoint chargé des travaux.

Il rappelle que pour la 5^{ème} année, la Commune rentre dans une démarche de commande groupée pour les travaux de voirie (entretien). Pour 2020, la Commune des Fougerêts prend à sa charge la gestion administrative. Une convention est donc prévue entre les 4 Communes concernées (Allaire- -Les Fougerêts – St Jean La Poterie – Béganne).

Les travaux prévus pour Béganne sont :

- Route de Thomase : 240 m
- Route de la Gréhandière à l'étang : 450 m
- Route du May à Try : 680 m et en optionnel : 680 m
- PATA : 20 T
- Bande de roulement

- Chemin rural de la D20 au Val : 600 m et en optionnel : 600 m
- Chemin rural entre Béganne et St Gorgon (moitié) : 370 m
- Curage de fossé : 500 m
- Enrobé à froid

Les prix seront connus à l'issue de l'appel d'offres en avril prochain.

Sur la proposition de Mr François De Lantivy, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour le marché commun de voirie entre les 4 communes précitées et autorise Mr le Maire à signer la convention d'adhésion.**

12 – HOPITAL INTERCOMMUNAL DE REDON-CARENTOIR : MOTION SUR L'ACTUALITE ET L'AVENIR DE L'HOPITAL

Mr le Maire donne la parole à Mme Anne GUGUIN, Adjointe aux affaires sociales.

Mme Anne Guguin donne lecture aux membres du projet de motion proposé par Redon Agglomération le 7/01/2020 concernant l'hôpital intercommunal de Redon-Carentoir :

« Le Centre Hospitalier Intercommunal de REDON – CARENTOIR est le fruit d'un rapprochement assez récent de deux établissements aux activités complémentaires. Son avenir est au cœur des préoccupations des personnels, des usagers, de la direction et des représentants élus de la ville-centre et des communes dont il couvre la zone d'origine de la patientèle. Hôpital de proximité, reconnu pôle d'équilibre, le Centre Hospitalier de REDON – CARENTOIR dispose d'une large panoplie de services et de prises en charge : spécialités médicales, spécialités chirurgicales, services d'urgence, SMUR, maternité, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie... Avec Fougères et Vitré, il fait désormais partie du Groupement Hospitalier Territorial de rattachement au CHU de Rennes, ce qui constitue dans bien des domaines un atout.

Il est important de rappeler que le Centre Hospitalier de REDON – CARENTOIR répond aux besoins d'une population estimée à environ 120 000 habitants, répartie sur REDON Agglomération (68 000 habitants) d'une part, ainsi que pour une autre part sur les communautés de communes suivantes :

- Oust à Brocéliande Communauté (La Gacilly...)
- Questembert Communauté (secteur est)
- Arc Sud Bretagne (La Roche-Bernard...)
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (Guipry-Messac...)
- Bretagne Porte de Loire Communauté (secteur sud-ouest)
- Pontchâteau Saint Gildas des Bois (secteur nord)

Des incertitudes pesant néanmoins,

- *d'une part sur le niveau des moyens qui sont alloués à cet établissement*
- *et d'autre part sur ses possibilités d'évolution future,*

Deux analyses ont été conduites en 2019 à l'initiative de l'établissement :

- *un audit médico-économique qui a permis de faire l'analyse de l'ensemble des services rendus, des forces et faiblesses, ainsi que des moyens qui lui sont affectés,*
- *un audit immobilier qui permet de se projeter sur d'indispensables évolutions des constructions.*

A la date du 12 décembre 2019, les restitutions de ces analyses sont amorcées ; le Conseil de surveillance du CH de REDON – CARENTOIR les examinera le lundi 16 décembre en séance et apportera sa vision des préconisations qu'ils comportent. Nous prévoyons ensuite de saisir l'ensemble des communes concernées par le devenir de l'établissement afin que leurs conseils municipaux se prononcent sur l'enjeu territorial qu'il représente, tant en termes de services de santé, que de compétences et d'emplois (plus de 850 agents).

Si les collectivités territoriales peuvent redire à cette occasion tout l'attachement qu'elles portent à la préservation et au développement des services de santé dans la proximité, elles peuvent aussi légitimement s'interroger, au même titre que les personnels et les usagers, quant aux intentions des autorités de tutelle, Agences Régionales de Santé et Ministère, sur trois points :

- *Les assemblées délibérantes demandent solennellement aux autorités de tutelle qu'il soit mis fin au différé maintes fois réitéré de l'installation d'une IRM au CH de REDON ; **cette promesse d'installation d'un IRM qui date de plus de 5 ans doit aujourd'hui devenir réalité, dès 2020.***
- *Par ailleurs, à la suite de l'audit médico-économique, un travail collectif doit être engagé dès à présent, avec la participation de tous les acteurs concernés, pour **rétablir dans les délais les plus rapprochés l'équilibre des comptes de l'établissement.***
- *Enfin s'agissant du projet immobilier qui devra se placer au cœur d'une ambition territoriale accrue pour renforcer la dynamique actuelle, l'année 2020 permettra de présenter les scénarii envisagés et d'en choisir un; **la construction d'un***

nouvel hôpital à l'horizon 2025, sur un site accessible et approprié, ne pourra que bénéficier à son développement et à la qualité du service rendu aux populations concernées ; nous nous inscrivons d'ores et déjà dans cette vision et attendons des autorités de tutelle un engagement sur le portage financier du projet immobilier qui sera retenu.

S'agissant de la méthode nous proposerons, avec la direction du CH de REDON – CARENTOIR, et dans les délais les plus rapprochés, une rencontre avec les autorités de tutelle. En tant que représentants des habitants de toutes les communes concernées, nous rendrons compte point par point, en toute transparence, de l'évolution des contacts et des engagements qui seront pris ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion relative au Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir et autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

13 – Informations diverses

- Pour information, rapport annuel 2018 de Morbihan Energies : un exemplaire a été communiqué par courriel aux membres
 - Compte rendu de la commission Restaurant Scolaire : projet de clip vidéo sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Loi Eg'Alim : actuellement, 25% de produits bio dans les achats et effort à poursuivre pour les produits labellisés ainsi que pour les repas végétariens.
 - Atelier greffage de pruniers vendredi 28/02 à partir de 14h00, avec l'association « au rythme de l'arbre ».
-

La séance est levée à : 21 heures 05.